Réunion de l'interformation Statistiques sociales du 6 octobre 2006

SYNTHÈSE

L'interformation s'est réunie sous la présidence de Jean-Baptiste de Foucauld, président de la formation Démographie, conditions de vie. Stéfan Lollivier, rapporteur, a fait un rapide suivi des avis 2006 de l'interformation. Jacques Freyssinet, président du groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales », a présenté les préconisations prioritaires du groupe, en soulignant qu'elles n'étaient pas encore validées. Les participants ont salué la qualité des travaux et approuvé les recommandations visant à créer un système cohérent d'informations sur les inégalités, accessible à tous les utilisateurs à partir d'un point d'entrée unique. Stéfan Lollivier a fait le point sur le programme statistique européen à moyen terme, sous ses aspects stratégiques et thématiques. Il a ensuite présenté le projet de nomenclature sociale européenne EseC, et la manière dont l'Insee est intervenu pour faire valoir les positions françaises. Patrick Aubert (Insee) a décrit le dispositif statistique sur la conjoncture de l'emploi et les améliorations prévues. La réunion s'est conclue sur l'examen en opportunité de trois projets d'enquêtes.

Stéfan Lollivier, rapporteur de la formation « Démographie, conditions de vie », a présenté le **suivi des avis 2006** de l'interformation. S'agissant du recensement, des résultats concernant les populations des départements et le marché du travail seront présentés lors de la conférence de presse qui précédera le lancement de l'enquête 2007. Sur les statistiques migratoires, l'Insee a publié notamment un quatre pages sur l'état de l'immigration vu par le nouveau recensement, en mentionnant les difficultés de comparaison avec celui de 1999. Stéfan Lollivier a indiqué que les enquêtes annuelles de recensement permettront, au fur et à mesure de leur disponibilité, d'améliorer la connaissance sur ce sujet. Les niveaux de vie et les inégalités sociales ont été l'objet des travaux du groupe de travail dont le pré rapport sera présenté au cours de la réunion. Enfin, des progrès ont été accomplis dans la connaissance des trajectoires des personnes avec le développement des panels.

Jacques Freyssinet, président du **groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales »** a indiqué que le rapport est en cours de discussion. Il comprendra des préconisations prioritaires ainsi qu'un calendrier de suivi et d'évaluation, que l'interformation Statistiques sociales pourrait être chargée de suivre. Le groupe s'oriente vers les propositions suivantes : créer un système cohérent d'information sur les inégalités accessible à partir d'un point d'entrée unique ; sélectionner une trentaine d'indicateurs centraux auxquels s'ajouteraient ceux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale ; prendre en compte la dimension territoriale ; respecter les indicateurs ou concepts définis par les organisations européennes ou internationales pour permettre la comparabilité, sans renoncer à un certain nombre d'indicateurs « nationaux » auxquels les utilisateurs sont attachés ; chercher systématiquement à croiser les articulations qui s'établissent entre trois types de désagrégation (catégories sociales, composition des ménages, statuts par rapport à l'emploi) ; privilégier la construction d'indicateurs de trajectoire. Des préconisations plus spécifiques devraient être proposées concernant les indicateurs et les sources statistiques relatives au patrimoine et aux revenus du patrimoine, l'enquête annuelle sur les revenus fiscaux, les DADS et la publication régulière

d'indices de prix catégoriels. Il paraît également nécessaire de définir des méthodes permettant de prendre en compte les ménages en institutions et les ménages en situation de logement précaire, et d'entamer des travaux pour mesurer les inégalités au sein des unités élémentaires (les ménages).

Les participants ont salué la qualité du travail réalisé. Ils se sont interrogés sur la position de la France par rapport aux autres pays en matière de connaissance des inégalités. Du point de vue de la quantité et la qualité des sources, la position de la France est satisfaisante. Mais elle l'est moins en termes de présentation synthétique et d'accès facile à l'ensemble de l'information. La possibilité de faire des comparaisons internationales, ou même entre les régions, des niveaux d'inégalités a également été évoquée, soulevant ainsi la question de la production d'indicateurs bruts ou « toutes choses égales par ailleurs ».

Le **programme européen à moyen terme** est au stade du projet de règlement. Stéfan Lollivier a fait état des intentions écrites et des discussions tenues lors d'une récente réunion des directeurs de statistiques sociales. Un des objectifs est de définir et de mettre en œuvre, dans toutes les enquêtes relevant de la statistique européenne, un ensemble de variables harmonisées. Eurostat envisage par ailleurs de mettre en place des enquêtes *omnibus* pour répondre à des besoins ponctuels ou à des préoccupations de la Commission. Ce projet a été longuement débattu. La position française est qu'il faut pouvoir répondre aux besoins en respectant un cahier des charges et en utilisant l'existant si possible. Concernant les aspects thématiques, Stéfan Lollivier a fait le point sur les différents projets.

Les participants ont insisté sur le fait que le système statistique français doit être actif dans les débats d'Eurostat, et qu'il est également important que la demande des différents utilisateurs vis à vis de la statistique européenne puisse s'exprimer.

Les travaux sur la **nomenclature sociale européenne** ont été menés sous l'impulsion de la Commission. Un consortium, composé principalement de chercheurs, a été chargé de définir les principes généraux permettant d'élaborer la nomenclature. La France était le seul pays a être représenté par un institut de statistique. Le cadre conceptuel, issu du schéma de classes sociales de John Goldthorpe, oppose les employeurs et les travailleurs à leur compte aux salariés. Le prototype comprend neufs catégories d'actifs et une d'inactifs. La position d'un individu résulte de la combinaison du type de profession exercée et du statut professionnel. Certaines notions paraissent difficiles à mettre en œuvre (manager, supervisor). L'Insee a exprimé des recommandations, approuvées à la fois par les statisticiens et les chercheurs, notamment que plusieurs projets soient testés dans différents domaines. Eurostat s'est engagé à relancer un groupe de travail, l'Insee y participera.

Cette présentation a suscité des questions sur l'articulation entre le prototype EseC et la nomenclature européenne Isco. Isco est une nomenclature de métiers, sur laquelle EseC s'appuiera très probablement. La refonte 2008 d'Isco est en cours. Eurostat essaie de coordonner les réponses des instituts de statistique européens. De son côté, l'Insee a essayé sans succès de recueillir l'avis des organisations françaises concernées. Il faudrait peut-être développer l'information sur cette nomenclature qui semble peu utilisée en France.

Patrick Aubert (Insee) a rappelé que les séries d'emploi sont utilisées pour répondre à de nombreuses questions très différentes, ce qui ne peut se faire avec un chiffre unique. Les **estimations d'emploi** se caractérisent par le recours à plusieurs sources pour parvenir à une évaluation complète. Les premières estimations de l'Insee sont mensuelles. Viennent ensuite des estimations trimestrielles, d'abord sur le secteur marchand, élargies depuis septembre 2006 à la partie privée des secteurs principalement non marchands. Enfin, l'estimation annuelle de référence porte sur l'emploi total. Elle comprend les salariés et les non salariés de tous secteurs, y compris l'emploi public. Au terme du projet d'amélioration en cours, à la fin de la décennie, les estimations d'emploi seront disponibles plus rapidement, elles couvriront un champ plus large et seront plus précises. Les estimations annuelles utilisant le projet Estel et les DADS enrichies de données sur la fonction publique d'Etat et les salariés des particuliers employeurs seront disponibles dans un délai de 18 mois au lieu de vingt six actuellement. Les estimations trimestrielles devraient être élargies à l'emploi salarié agricole en 2007, et l'intégration des trois fonctions publiques et des salariés des particuliers employeurs est prévue pour 2008-2010.

Enfin, l'interformation a émis un avis d'opportunité favorable à l'extension de champ de l'**enquête sur les mouvements de main d'œuvre** aux établissements de 1 à 9 salariés, et aux projets de cohorte **Elfe** (étude longitudinale française depuis l'enfance) et **Constances** (Consultants des centres d'examen de la sécurité sociale).